

**2019 DEVE 193** Dénomination « jardin de la Gare de Reuilly- Julien Lauprêtre » attribuée à l'espace vert situé 6, rue Paul Dukas (12<sup>e</sup>).

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Il vous est aujourd'hui proposé de rendre hommage au président du Secours Populaire Français, Julien Lauprêtre, en attribuant son nom à un espace vert du 12<sup>e</sup> arrondissement. La commission de dénomination des voies, places, espaces verts et équipements publics municipaux, qui s'est réunie le 21 novembre 2019 a donné un avis favorable à ce projet.

Le site choisi pour cet hommage est un espace vert situé 6, rue Paul Dukas (12<sup>e</sup>). D'une superficie de 2410 m<sup>2</sup>, ce petit jardin verdoyant et légèrement vallonné s'étend de part et d'autre de l'ancienne gare de Reuilly. Les arbres disséminés sur les pelouses, érables, chênes, hêtres lui donnent un petit air champêtre. Des massifs d'arbustes et de vivaces parent la pelouse de multiples couleurs.

Julien Lauprêtre est né le 26 janvier 1926 à Paris 12<sup>e</sup> et est décédé le 26 avril 2019 à Paris. Son père, Jean, est cheminot et sera conseiller municipal puis conseiller général de la Seine dans les années 1950/60. Sa mère est Marie Girard. Le jeune Julien fréquente l'école primaire rue de Reuilly et obtient son certificat d'études primaires en 1940.

De 1940 à 1943, il est apprenti miroitier, puis tailleur de glaces et travaille dans différentes usines de miroiterie jusqu'en 1951. Il fonde son propre réseau de jeunes communistes résistants en 1942. Il est arrêté le 20 novembre 1943 pour faits de résistance et incarcéré à la prison de la Santé à Paris, où il passera quatre mois.

Dans cette prison, il côtoie pendant huit jours Missak Manouchian, le chef du groupe de l'Affiche rouge, qui lui aurait dit en substance : « ... je vais être fusillé, mais toi il faut que tu fasses quelque chose d'utile et que tu rendes la société moins injuste ». Ces paroles vont conditionner son engagement futur. En avril 1944, il refuse le Service du Travail Obligatoire (STO), et se cache à Lyon, chez sa tante.

Il est responsable des Jeunesses communistes de 1949 à 1950. En 1951, il est secrétaire parlementaire du député de la Seine Raymond Guyot. En 1954, il est recruté comme directeur administratif du Secours populaire français et en 1955, au congrès de Gennevilliers, il est élu secrétaire général de cette association. Il en sera le président pendant plus de 50 ans.

Sous son influence, l'association donne priorité à l'action humanitaire. En effet, Julien Lauprêtre pensait que l'association devait se recentrer sur son rôle d'association d'aide aux plus démunis plutôt que d'intervenir sur le champ politique. Il développe également l'activité de l'association en faveur des enfants (Pères Noël verts, chasses aux œufs, journées des oubliés des vacances).

Il est présenté comme « l'infatigable avocat des plus pauvres ». Dans les médias, il n'a de cesse d'alerter sur la montée de la pauvreté en France, qu'il qualifie de « raz-de-marée de la misère ». En 1985, le Secours Populaire Français est reconnu d'utilité publique.

Julien Lauprêtre est fait chevalier de la Légion d'honneur, le 26 avril 1986, promu officier le 31 décembre 1997, puis commandeur le 29 mars 2013, avant d'être élevé à la dignité de grand officier le 12 juillet 2017.

Depuis 2005, une place du quartier de Picpus porte le nom de son père, Jean Lauprêtre. Un hommage rendu par la Ville de Paris à cet élu et dirigeant PCF.

Le jardin de la gare de Reuilly a lui, été choisi pour rendre hommage au fils. Ce quartier était le sien et c'est de là qu'il partait parcourir la ville, le pays et le monde entier pour porter les valeurs d'entraide et de solidarité du Secours Populaire Français, qui s'est ouvert à tous les horizons de pensée avec un seul objectif, agir pour aider les plus démunis.

Julien Lauprêtre étant décédé depuis moins de cinq ans, il vous est proposé de déroger à la délibération du Conseil municipal en date du 23 décembre 1932 portant réglementation de la dénomination des voies de Paris, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938, qui ne permet de donner le nom d'une personne à une voie publique parisienne qu'au minimum cinq ans après sa disparition.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris



**2019 DEVE 193** Dénomination « jardin de la Gare de Reuilly- Julien Lauprêtre » attribuée à l'espace vert situé 6, rue Paul Dukas (12<sup>e</sup>).

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 23 décembre 1932, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938, portant nouvelle réglementation à la dénomination des voies de Paris.

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination « jardin de la Gare de Reuilly- Julien Lauprêtre » à l'espace vert situé 6, rue Paul Dukas (12<sup>e</sup>).

Vu le plan annexé audit projet de délibération

Vu l'avis du Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_

Sur le rapport présenté par Madame Catherine VIEU-CHARIER au nom de la 2<sup>e</sup> commission et par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3<sup>e</sup> commission.

Délibère :

Article 1 : La dénomination « jardin de la Gare de Reuilly- Julien Lauprêtre » est attribuée à l'espace vert situé 6, rue Paul Dukas à Paris 12<sup>e</sup>.

Article 2 : Il est dérogé à la délibération du Conseil municipal en date du 23 décembre 1932 portant réglementation de la dénomination des voies de Paris, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938.